



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'AN DEUX MILLE VINTG QUATRE, le 12 AVRIL,

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président,

Date de convocation du Conseil d'administration le 4 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 - Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : - Votes pour : 11 – Votes contre : 0 – Abstention : 0

Etaient présents : M. Camille BOUGE, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Mireille BODY, M. Alain BOSSARD , Mme Martine CRESSON, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Nathalie PIGAGLIO, Mme Emmanuelle BISQUE-LAVORGNA, Mme Liliane WATRY, M. Karim FGHOUL

Absent excusé : M. Stéphane LELUIN

GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE BACHELIERS MENTION « TRÈS BIEN »

M. le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS une demande d'attribution d'une somme de **100 €** euros pour les jeunes de la commune qui font la promotion du village au travers de leur cursus scolaire à savoir la réussite du baccalauréat avec la mention « Très Bien ».

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

D E C I D E

- **DE PRENDRE EN CHARGE** le montant attribué pour la gratification exceptionnelle des nouveaux bacheliers avec la mention « Très Bien », soit un montant de **100 €** par personne,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif M57 du CCAS pour l'année 2024 et suivantes.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à TOURRETTES, le 12 avril 2024.

Le Président,

Camille BOUGE

